

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Samedi 23 avril 2022

Grand Commun du Domaine de Bois-Hérault (76750) à 14h30

PROCES-VERBAL

Le Président ouvre la séance à 14h45.

Il remercie les adhérents présents.

Après avoir constaté le nombre de présents, soit 23 adhérents et de procurations, soit 28, le Président ouvre la séance conformément aux statuts (51 adhérents présents et représentés). 82 adhérents sont à jour de leur cotisation à la date de cette AGO.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, il en aborde chacun des dix points, à savoir :

1/ Adoption du procès-verbal de l'AGO 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il est rappelé que le procès-verbal et tous les documents présentés sont disponibles sur le site Internet de l'association.

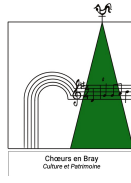
2/ Rapport d'activités de l'association pour l'année 2021 :

Le Président donne lecture du rapport d'activité joint, indique et commente chaque action entreprise en félicitant les différents organisateurs, remercie les bénévoles, partenaires et donateurs.

L'ACPSL est une œuvre d'intérêt général et les dons qui lui sont faits bénéficient de la déduction fiscale de 66%, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

L'année 2021 marque un retour à la normale, même si le nombre d'adhérents n'a pas encore retrouvé sa vitesse de croisière (130-140 adhérents). Trois faits ont été marquants en 2021 :

- La subvention de 300 € qui nous a été accordée par le Département de Seine-Maritime pour le concert avec l'Orchestre Régional de Normandie, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du 19 septembre. C'est une belle reconnaissance de la qualité et du sérieux de notre travail !
- La validation par le conseil d'administration de l'association d'une nouvelle identité visuelle bien en ligne avec ce que nous sommes et ce que nous faisons et d'un nouveau nom de communication : « Chœurs en Bray - Culture et Patrimoine ».



- La confirmation qu'aucune restauration de l'église de Saint-Lucien ne sera engagée par l'équipe municipale actuelle. Cela nous donne l'opportunité de nous tourner vers un autre projet d'envergure, la restauration de l'orgue de l'église Saint-Éloi de Forges-les-Eaux.

Il est rappelé que les 4 objectifs majeurs de notre association sont de faire venir la culture sous toutes ses formes en milieu rural (1), de valoriser le patrimoine religieux (2) en ouvrant les églises rurales au plus grand nombre, notamment en y organisant des manifestations culturelles, qui peuvent être des opérations de collecte de fonds pour nos actions de restauration de ce patrimoine religieux (3) et de valoriser et protéger le patrimoine environnemental (4).

A cet égard, de nombreux échanges ont eu lieu. Il est rappelé que nous désirons valoriser autant les églises rurales que les églises-centre (Buchy, Forges, Gournay) et que nos manifestations restent majoritairement des opérations de collecte de fonds pour les restaurations et, qu'à ce titre, nous visons au minimum un budget équilibré et que nous privilégions évidemment un excédent financier ! Les églises rurales sont très adaptées pour des concerts en formation musicale réduite et des expositions. Par ailleurs, nous n'avons pas vocation à organiser plus de 5-6 manifestations par an.

Cf. le rapport moral ci-joint.

Pour conclure il invite les participants à consulter régulièrement le site internet de l'association : www.acpsl.com

3/ Rapport financier :

La Trésorière donne ensuite lecture du rapport financier ci-joint.

4/ Affectation du résultat :

Sur proposition de la trésorière, le déficit de l'exercice est affecté en report à nouveau aux réserves de l'association.

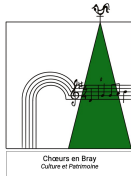
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Quitus aux membres du bureau et du Conseil d'administration :

Quitus est donné à l'unanimité sur le rapport d'activité et les comptes de l'association pour l'exercice 2021.

6/ Programme des activités 2021 :

Le Président présente le programme proposé (Cf. ci-joint).



7/ Cotisation et budget prévisionnel :

Le président expose les données du budget prévisionnel joint pour l'année 2022. Il est précisé que la subvention de 300 € du Département de Seine-Maritime est en cours d'instruction.

Il propose que la cotisation reste maintenue à 10 € pour 2022.

L'assemblée prend acte des données budgétaires et approuve à l'unanimité le montant de la cotisation et le budget prévisionnel.

8/ Renouvellement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est renouvelé tous les trois ans et les administrateurs suivants ont été élus à l'unanimité :

Administratrices sortantes : Maryline Blavette, Ivana Carroubourg, Christine Lecoq

Nouvelle administratrice : Yvette Letellier

Administrateurs sortants : Olivier Camus, Olivier Gosse, Gilbert Lebas, François Perotto

Le bureau a été élu à l'unanimité : Président : François Perotto, Secrétaire : Olivier Gosse, Trésorière : Christine Lecoq.

9/ Nouvelle identité visuelle de l'association :

Le Président présente le logo qui a été retenu par le conseil d'administration, ainsi que le nouveau nom de communication de l'association « Chœurs en Bray – Culture et Patrimoine »

Le nom ACPSL reste bien entendu le nom administratif de l'association.

10/ Questions diverses

L'assemblée n'a aucune question complémentaire, les échanges ayant été riches et variés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16h05 et invite les participants à un verre de l'amitié dans les jardins du Grand Commun.